

# Personnels de Catégorie C : Concertation sur les grilles de rémunération.

***Depuis de nombreux mois FO n'a de cesse d'exiger du gouvernement l'augmentation du traitement des fonctionnaires et agents publics ainsi que l'ouverture de négociations catégorielles notamment sur les grilles salariales. La ministre de la fonction publique annonce sa volonté d'ouvrir un cycle de concertations sur ce thème. La révision des grilles commencerait par la catégorie C, celles des catégories B et A seraient abordées en octobre 2013.***

Les grilles de rémunération des personnels de catégorie C (les échelles 3, 4, 5 et 6) ne permettent pas de reconnaître les personnels concernés. Les premiers échelons sont rémunérés au niveau du SMIC. Quand un collègue prend un échelon (tous les 3 ou 4 ans) son gain ne représente, dans la majorité des cas, à peine plus de 4,50€<sup>1</sup> ou de 9,00€ par mois !

Les grades de catégorie C sont particulièrement sous-payés et les personnels subissent de plein fouet la perte de pouvoir d'achat du fait du gel des salaires dans la fonction publique depuis 2010 !

La fédération FO des personnels des services publics et des services de santé n'a de cesse d'exiger des pouvoirs publics l'ouverture de négociations pour revaloriser la rémunération des fonctionnaires et agents publics notamment de catégorie C.

Le 4 avril 2013, FO a organisé une manifestation nationale à Paris afin d'exiger l'ouverture de négociations pour l'augmentation des salaires. Aurions-nous été enfin entendus ?

Nous prenons acte de l'ouverture de concertations, cependant nous jugerons sur des actes concrets la volonté du gouvernement de prendre en compte nos revendications. FO reste prudente, d'autant que le gouvernement n'a toujours pas souhaité rompre avec la politique d'austérité menée partout en Europe. Pour autant, FO portera et défendra pendant cette concertation et dans l'attente d'une véritable négociation, ses revendications pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières.

FO publie dans ce bulletin d'information les premiers éléments concernant les intentions du Gouvernement assortis de nos commentaires. Bien entendu, nous vous tiendrons informés de l'évolution des discussions avec le ministère.

---

<sup>1</sup> La valeur du point d'indice est inchangée depuis juillet 2010 à 4,63 € !

# Entrevue FO / cabinet de Mme LEBRANCHU

**Jeudi 6 juin 2013, une délégation des fédérations FO de fonctionnaires était reçue par le cabinet de la ministre de la fonction publique. Point unique de l'ordre du jour de cette réunion, la présentation de l'ouverture de concertations pour revaloriser les grilles indiciaires des cadres d'emploi de catégorie C.**

Les discussions se dérouleront en juin et juillet, les projets de textes réglementaires seront soumis au conseil commun de la fonction publique à la rentrée de septembre 2013.

Les représentants de la Ministre nous ont indiqué leur volonté d'une prise d'effet des nouvelles grilles dès le 1<sup>er</sup> janvier

2014. Celles-ci présentent des gains d'indices majorés et rallongent la durée de l'Échelle 6 (grade 4 nouveau). L'appellation Échelle 3, 4, 5 et 6 serait remplacée par Grade 1, 2, 3 et 4 (nous ne savons pas si ce sera définitif).

Enfin, le ministère nous indique qu'une attribution de 5 points d'indices pour tous les échelons des grilles de catégorie C sera proposée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Est-ce que le gouvernement est prêt à dégager des marges de manœuvre pour ouvrir une plage de négociations? Pour l'instant on est en droit d'en douter quand on voit la rapidité avec laquelle les discussions vont être menées. Pour autant FO mettra tout en œuvre pour que les rémunérations des personnels de catégorie C soient revalorisées.**

Grille de rémunération des personnels de Catégorie C							
Grille actuelle				Proposition du ministère			
<b>Echelle 6</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée recrutement concours	
ES/8	499	430	20	14		30	
7	479	416	30	22	4	26	
6	449	394	25	17	4	22	
5	424	377	28	17	3	19	
4	396	360	19	13	3	16	
3	377	347	15	11	3	13	
2	362	336	15	11	2	11	
1	347	325			2		
<b>Echelle 5</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée recrutement concours	
11	446	392	19	13		28	
10	427	379	29	17	4	24	
9	398	362	18	12	4	20	
8	380	350	16	12	4	16	
7	364	338	13	10	4	12	
6	351	328	15	10	3	9	
5	336	318	14	4	3	6	
4	322	314	15	1	3		
3	307	313	5	1	2		
2	302	312	3	1	2		
1	299	311			1		
<b>Echelle 4</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée 3 et 4	
11	413	369	24	13		28	
10	389	356	15	11	4	24	
9	374	345	14	10	4	20	
8	360	335	13	10	4	16	
7	347	325	14	9	4	12	
6	333	316	10	2	3	9	
5	323	314	13	1	3	6	
4	310	313	7	1	3	3	
3	303	312	4	1	2		
2	299	311	1	1	2		
1	298	310			1		
<b>Echelle 3</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée	
11	388	355	24	17		30	
10	364	338	16	12	4	26	
9	348	326	11	7	4	22	
8	337	319	9	4	4	18	
7	328	315	10	1	4	14	
6	318	314	8	1	3	11	
5	310	313	7	1	3	8	
4	303	312	4	1	3	5	
3	299	311	1	1	2	3	
2	298	310	1	1	2	1	
1	297	309			1		
<b>Grade 4</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée recrutement concours	
9	536	457	21	15		34	
8	515	442	17	14	4	30	
7	498	428	20	13	4	26	
6	478	415	19	13	4	22	
5	459	402	14	12	3	19	
4	445	390	18	12	3	16	
3	427	378	17	10	3	13	
2	410	368	15	9	2	11	
1	395	359			2		
<b>Grade 3</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée recrutement concours	
11	459	402	16	12		28	
10	443	390	14	11	4	24	
9	429	379	12	8	4	20	
8	417	371	17	8	4	16	
7	400	363	12	8	4	12	
6	388	355	10	7	3	9	
5	378	348	10	7	3	6	
4	368	341	9	7	3		
3	359	334	9	7	2		
2	350	327	10	6	2		
1	340	321			1		
<b>Grade 2</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée 3 et 4	
11	424	377	8	7		28	
10	416	370	14	7	4	24	
9	402	363	13	7	4	20	
8	389	356	10	7	4	16	
7	379	349	8	6	4	12	
6	371	343	8	6	3	9	
5	363	337	6	5	3	6	
4	357	332	8	5	3	3	
3	349	327	8	5	2		
2	341	322	5	4	2		
1	336	318			1		
<b>Grade 1</b>							
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée	
10	393	358	12	7		25	
9	381	351	7	6	4	21	
8	374	345	7	6	4	17	
7	367	339	9	6	4	13	
6	358	333	8	6	3	10	
5	350	327	8	4	3	7	
4	342	323	3	3	3	4	
3	339	320	3	2	2	2	
2	336	318	6	2	2		
1	330	316			1		

Ech = Échelon  
 IB = Indice Brut  
 IM = Indice Majoré

Le traitement de base = l'indice majoré x la valeur du point d'indice  
 exemple au 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 le traitement de base est de :  
 311 x 4,63 € = 1439,93 €

# Commentaires de FO

*FO prend acte de l'ouverture d'une concertation sur les grilles indiciaires commençant par la catégorie C. Depuis de nombreux mois nous exigeons la prise en compte des attentes et revendications de ces personnels. La manifestation nationale de FO à Paris le 4 avril a confirmé la détermination de notre syndicat à obtenir des réponses à nos revendications en matière d'augmentation de salaire et de refonte des grilles indiciaires dont celles de catégorie C.*

Les propositions de grilles du ministère améliorent les indices tout en allongeant la durée de carrière. Cependant de nombreuses questions demeurent sans réponses :

- Existe-t-il une marge de négociation sur le niveau des revalorisations ? Les propositions formulées manquent d'ambitions : les débuts de carrière doivent être nettement revalorisés. Pour sa part, FO revendique que le minimum de rémunération soit égal à 120 % du SMIC.
- Quelles seront les modalités de reclassement ?
- L'ancienneté acquise par les collègues ayant atteint le dernier échelon de leur grade sera-t-elle maintenue ?
- Pourra-t-on aborder à cette concertation la question de l'amélioration des déroulements de carrière des personnels (exemple les ATSEM, agents sociaux, adjoints d'animation, adjoints administratifs, auxiliaires de puériculture...) ?
- Quel sera le devenir des Agents de Maîtrise, dont l'échelle du second grade culminerait à un indice inférieur à celui de la nouvelle échelle 6 ?
- Va-t-on enfin pouvoir discuter de l'intégration des Adjoints Techniques Territoriaux des EPLE (ex ATOS) dans la catégorie C technique « classique » ?
- Etc.

Enfin, d'éventuelles avancées en matière indiciaire ne sauraient constituer une contrepartie à d'éventuelles mesures concernant la retraite des fonctionnaires.

Pour FO, les revendications ne s'opposent pas les unes aux autres c'est pourquoi nous continuerons de porter nos revendications en matière de retraites :

- maintien de la retraite calculée sur les 6 derniers mois de traitement,
- refus de l'allongement de la durée de cotisation ou de recul de l'âge légal de départ à la retraite,
- maintien des droits et du code des pensions civiles et militaires.

**Pour FO, il est urgent qu'un terme soit mis au blocage des salaires et des carrières dans la fonction publique.**

**Nos revendications demeurent plus que jamais d'actualité :**

- **augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice,**
- **44 points d'indice pour tous (soit 200 €),**
- **le minimum de rémunération égal à 120% du SMIC**
- **refonte et revalorisation des grilles.**